



Direction Régionale de l'Alimentation  
de l'Agriculture et de la Forêt de la  
région Pays de la Loire

Service régional de la formation et du  
développement Pays de la Loire

# Vade-mecum des procédures du système d'évaluation par UC en Pays de la Loire

Version juin 2017

## Sommaire

Préambule.....	3
Principes généraux sur l'évaluation.....	4
Quelques rappels pour la construction des épreuves et des grilles.....	5
Où se situe le curseur entre les différents niveaux de formation.....	6
Questions des groupes de travail.....	7
Questions et propositions de réponses des groupes de travail.....	7
Autres questions des groupes de travail.....	10
Annexes.....	12
Annexe 1 - Compte rendu de la réunion du 8/09/2015.....	13
Annexe 2 - Compte rendu des réunions de novembre 2015, mars et avril 2016 Filières agricole et paysage.....	16
Annexe 3 - Compte rendu des réunions d'octobre, novembre, décembre 2016 et février 2017 Filières agricole et paysage.....	23

## Préambule

Ce vade-mecum des procédures émane d'une volonté commune entre la DRAAF/SRFD et les centres de formation des Pays de la Loire d'harmoniser les pratiques entre centres et de doter les jurys permanents d'un outil de référence pour tout ce qui concerne les diplômes et/ou certifications conduits en UC.

Il s'appuie sur la dernière note de service<sup>1</sup> concernant les diplômes délivrés par unités capitalisables, ainsi que sur les travaux de réflexion et d'harmonisation conduit dans la région de septembre 2015 à avril 2017.

Les travaux ont débutés en novembre 2015. La méthodologie mise en place devait être la suivante : une première réunion par filière<sup>2</sup>, ensuite 2 réunions par filière ou diplôme avant le mois de juin 2016, puis 2 à 3 réunion par filière pour l'année scolaire 2016/2017. L'ensemble des travaux réalisés par les différents « groupes filières » servant à l'élaboration d'un document unique au niveau régional. Finalement, les groupes ont décidé à l'issue de la première rencontre de continuer les travaux par filière, et non pas par diplôme.

Il est à noter que 2 « groupes filières<sup>3</sup> » ne se sont pas réunis car déjà structurés au niveau régional.

Les remarques et questions, ainsi que les propositions de réponses, notées dans ce document, sont issues des discussions qui ont eu lieu lors des regroupements dans les filières agricole et paysage

Toujours dans le cadre des travaux d'harmonisation, le catalogue des UCAREs régionales a été « réactivé ». Il est mis à disposition au format numérique sur une plate-forme d'échange courant septembre de chaque année.

Enfin, un document a été élaboré afin de mettre en place un suivi statistique des résultats aux UC et aux diplômes.

---

1 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016

2 4 filières identifiées : filière agricole, filière paysage, filière agro-alimentaire et filière agroéquipement

3 Filière agro-alimentaire et filière agroéquipement

## Principes généraux sur l'évaluation

Les observations suivantes sont issues des discussions qui ont eu lieu entre les participants des différents regroupements. Elles visent à préciser ou ré-affirmer quelques principes liés au « nouveau » système d'évaluation.

- Dans le nouveau système d'évaluation les écrits deviennent plus des supports pour des entretiens d'explicitation qu'un mode d'évaluation.
- Une réalisation, quelle qu'elle soit, est toujours accompagnée d'un entretien d'explicitation.
- Les entretiens d'explicitation peuvent être réalisés après la réalisation ou en simultanément.
- Le choix des situations de travail, puis des situations d'évaluation, est essentiel.
- Les évaluations ne sont plus uniquement sur un schéma « épreuve à un moment donné, à une date précise », mais qu'il peut y avoir des « évaluations en cours de formation, tout au long de la formation ».
- Les situations d'évaluation correspondent bien à des situations de travail et elle peuvent se dérouler dans différentes conditions<sup>4</sup> : sur la structure de stage pratique ou d'apprentissage, ou sur une structure partenaire ou sur le centre de formation, etc.
- L'écriture des sujets est un élément très important.
- Lors de la présentation des résultats au jury permanent, le centre devra également mettre à disposition l'ensemble des productions des candidats (dossiers, grilles avec les avis commentés des maîtres d'apprentissage ou de stage, etc.).

---

4 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 pages 8 et 9

## Quelques rappels pour la construction des épreuves et des grilles

- La capacité est le potentiel d'un individu, c'est la combinaison entre savoir / savoir-faire / savoir-être.
- La validation s'appuie sur l'exécution de gestes et l'explicitation réalisée par le candidat. Ce n'est pas tant le geste qui est évalué, mais également sa compréhension, la mobilisation de connaissances, de savoir être, etc. autour de ce geste, au service de ce geste.
- Les critères c'est « ce que l'on regarde »... par exemple : le mode opératoire pour la distribution des aliments.
- Les indicateurs c'est « ce qui fait dire que le critère est remplis »... par exemple : le déroulement des opérations, la rapidité d'exécution, etc.
- Dans un sujet d'épreuve proposé aux candidats sont présentés, à minima, le contexte de l'épreuve, les consignes de travail, les attendus, les capacités visées et les conditions de réussite.
- Les OI de régulation, quel que soit le diplôme et quel que soit leur rang, ne sont plus évalués en tant que tel<sup>5</sup>, ils n'apparaissent donc plus dans les grilles.

---

5 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 8

## Où se situe le curseur entre les différents niveaux de formation

Remarques :

\* Document synthétisant les travaux des groupes filières agricole et paysage

\* 1 activité est composée de plusieurs tâches

\* 1 chantier est composé de plusieurs activités

<b>Niveau de qualification V (CAPa)</b>  * Autonomie dans sa tâche * Travaille toujours sous la responsabilité d'un tiers	Diplômes concernés	CAPa
	Types d'activités	Réalisation d'une tâche Pour le paysage activités en entretien et en création
	Responsabilités exercées	Prend et applique les consignes Observe et rend compte des dysfonctionnements Responsable de son activité Gère sa tâche et/ou son activité
	Autonomie dans le travail	Exécute une tâche Rend compte Régulation de 1 <sup>er</sup> niveau

<b>Niveau de qualification V (BPA)</b>  * Autonomie dans son activité	Diplômes concernés	BPA, CS de niveau 5
	Types d'activités	Conduite des activités d'un atelier Pour le paysage activités en entretien et en création
	Responsabilités exercées	Encadre une équipe (pour les PH et Viti) Identifie les problèmes A un avis sur le fonctionnement de l'atelier Réalise un ensemble de tâches (une activité) Rend compte au responsable des activités liées à son atelier Responsable de ses activités Sait « comment » et « pourquoi »
	Autonomie dans le travail	Met en œuvre Rend compte Organise son travail, ses activités, son chantier d'entretien ou de création simple

<b>Niveau de qualification IV</b>  * Gère une équipe, un atelier, un chantier...	Diplômes concernés	BP, CS de niveau 4
	Types d'activités	Conduite d'ateliers Pilotage de l'entreprise Commercialisation Conçoit le projet Pour le paysage activités en entretien et en création
	Responsabilités exercées	Responsable d'exploitation, d'atelier Organise le travail d'une équipe Est l'image de l'entreprise Sait « comment », « pourquoi » et « transmettre »
	Autonomie dans le travail	Décide, vérifie Gère et réalise son chantier de l'approvisionnement aux propositions de régulations Rend compte

## Questions des groupes de travail

### Questions et propositions de réponses des groupes de travail

Questionnement des groupes	Proposition de réponses
<ul style="list-style-type: none"><li>Lors de l'entretien d'explicitation un formateur est-il suffisant ou en faut-il au minimum deux ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Un seul formateur peut suffire, à voir selon l'organisation du centre et les modalités déposées.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Quelle place pour les professionnels dans l'évaluation ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Nécessité de laisser une place importante aux professionnels dans le système d'évaluation, sous une forme ou une autre<sup>6</sup>, pas obligatoirement en présentiel lors d'une évaluation.</li><li>Dans le cas d'une épreuve sur le lieu d'apprentissage ou de stage, le formateur évaluateur doit recueillir l'avis du maître de stage ou d'apprentissage sur la manière dont s'est déroulée l'épreuve. Ce peut être lors des entretiens par exemple, ou en récoltant son avis avec des documents de liaison stage/entreprise, ou encore avec des grilles permettant de collecter l'avis commenté et argumenté des professionnels par rapport aux prestations des stagiaires ou apprentis sur des épreuves et/ou des situations de travail identifiées.</li><li>Il ne faut pas négliger également la place importante du professionnel dans le jury permanent.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Quelle équité de traitement entre les candidats dans le nouveau dispositif ?</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>La place des commentaires justifiant la proposition faite au jury permanent pour la prise de décision sur l'atteinte des capacités évalués est prépondérante et doit dissiper toute suspicion de « non-équité ».</li></ul>

6 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 10

Questionnement des groupes	Proposition de réponses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce qu'il faut une situation et une épreuve dédiées à une UCARE <b><i>et seulement</i></b> à une UCARE<sup>7</sup> ou peut-on associer une UCARE et une UC (ou partie d'UC) ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>On peut considérer différents cas de figures : <ul style="list-style-type: none"> <li>une situation <b><i>et</i></b> une épreuve <b><i>dédiées</i></b> à une UCARE ;</li> <li>une situation <b><i>et</i></b> une épreuve pour une UCARE <b><i>et</i></b> une UC (ou partie d'UC) ;</li> <li>une situation <b><i>et</i></b> des épreuves <b><i>différentes</i></b> pour une UCARE et une UC.</li> </ul> </li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comment fait-on pour les « opérations » indiquées comme « incontournables » dans les référentiels des premiers diplômes renouvelés, ou dans les documents complémentaires (cas de certains BP et BPA) ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'évolution des métiers fait que lors des entretiens avec les professionnels, les opérations qui étaient jugées comme incontournables auparavant, ne sont pas ressorties comme telle. S'appuyer sur les entretiens réalisés avec les professionnels pour juger ce qui est « incontournable » ou pas lors de l'évaluation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant les UCARE, est-ce qu'il faut préciser dans les dossiers d'habilitation le partenariat avec les autres centres à l'échelle nationale (valable également pour les UCT en REA), ou est-ce qu'on continue de la même manière qu'actuellement ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les procédures restent inchangées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de l'écriture de sujet, quel temps faut-il mieux utiliser : le présent ou le conditionnel ou le futur ? <i>La question peut paraître surprenante, mais il semblerait que des présidents de jurys fassent ré-écrire les sujets lorsque le présent n'est pas utilisé !</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu importe le temps utilisé, le jury ne peut rien imposer, il faut cependant s'assurer que le sujet est compréhensible et sans ambiguïté.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concernant la grille d'évaluation, est qu'il faut faire une grille par épreuve avec toutes les capacités (OI) évaluées et donc toutes les UC <b><i>ou</i></b> une grille par UC ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est l'épreuve qui est la référence, donc il faut <b><i>une seule grille par épreuve</i></b> où l'on retrouve toutes les capacités (OI), et donc toutes les UC, évaluées à travers l'épreuve.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-il possible de « reformuler » les OI de second rang, pour les diplômes anciennement renouvelés (avant 2015), lorsqu'on les « transforme » en « critères<sup>8</sup> » ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans une certaine mesure « oui », tout en restant cohérent.</li> </ul>

7 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 10

8 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 8



Questionnement des groupes	Proposition de réponses
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-il possible de faire des rattrapages par OI ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En principe non car l'épreuve constitue une entité qui, de plus, est basée sur le travail. Il convient donc de conserver cette cohérence, même lors d'un rattrapage. Ceci dit, dans certaines conditions, et si c'est indiqué dans le protocole d'évaluation au préalable, le jury peut éventuellement accepter un rattrape par capacité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-il possible de faire plusieurs rattrapages ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le candidat <b><i>peut</i></b> bénéficier d'une épreuve de rattrapage<sup>9</sup> (épreuve déjà agréée par le jury permanent), <i>c'est une possibilité, il n'y a pas d'obligation à administrer une deuxième évaluation.</i> En cas de non validation à l'issue des 2 épreuves, le jury permanent <b><i>peut</i></b> autoriser le centre à administrer une seconde épreuve de rattrapage. <b><i>Les modalités sont précisées à ce moment là</i></b> Cette seconde épreuve de rattrapage devra se dérouler avant la première épreuve de la cohorte suivante.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Peut-on valider des OI ou des capacités intermédiaires ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non. La validation doit se faire au niveau de l'UC ou de la capacité globale, même si elle est évaluée à travers plusieurs épreuves.</li> </ul>

## Autres questions des groupes de travail

Questionnement des groupes	Réponse du jury régional et/ou de la DRAAF/SRFD
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce qu'une nouvelle note de service précisant les rôles et fonctions du jury permanent est prévue ? En effet, les groupes trouvent que les informations concernant les jurys permanents fournies dans la NS sont très pauvres, surtout en comparaison à la précédente note de service de 2001.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non, pas dans l'immédiat</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsqu'on complète la grille d'évaluation (grille de l'annexe 4 de la note de service), est-ce qu'on pourrait garder la possibilité de fusionner les cellules « appréciations » afin d'éviter les répétitions et faire en sorte que les commentaires soient pertinents ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, c'est possible, mais bien veiller à ce que ce soit toujours pertinent</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la présentation des résultats au jury permanent, à l'aide du tableau récapitulatif par candidat et par UC<sup>10</sup>, comment le centre doit-il procéder ? Deux possibilités :             <ul style="list-style-type: none"> <li>Soit une présentation par candidat : tableau récapitulatif du candidat et toutes les épreuves et grilles <i>par candidat</i> ?</li> <li>Soit une présentation « mixte » : tableau récapitulatif du candidat et toutes les épreuves et grilles <i>par épreuve</i> ?</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La présentation des résultats doit se faire <i>par candidat</i></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que l'annexe 3 de la NS<sup>11</sup> peut-être utilisée pour le dossier d'habilitation ? Est-ce qu'il faut un document d'une autre nature ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce qu'il y a des règles quant à l'émargement des candidats lors du passage d'une épreuve ou est-ce que chaque centre gère l'émargement comme il veut ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'émargement est obligatoire. Mise en place d'une feuille « type » au niveau régional, ainsi qu'un PV</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce qu'il est possible de déroger à la « règle des 3<sup>12</sup> » :             <ul style="list-style-type: none"> <li>3 épreuves maximum par situation,</li> <li>1 épreuve peut être transversale à 3 UC maximum,</li> <li>1 UC est évaluée à travers 3 épreuves maximum</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non, on ne déroge à aucun principe</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour avoir des situations d'évaluation (et épreuves) cohérentes car basées sur les situations de travail, est-il possible de déroger au principe « qu'une capacité intermédiaire (un OI) n'est évalué qu'une seule fois<sup>13</sup> » ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non, on ne déroge à aucun principe</li> </ul>

10 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 19 – Annexe 5

11 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 17 – Annexe 3 : Tableau récapitulatif : capacités/situations d'évaluation/épreuves

12 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 pages 7 et 8

13 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 7

<b>Questionnement des groupes</b>	<b>Réponse du jury régional et/ou de la DRAAF/SRFD</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que pour le tableau récapitulatif par candidat et par UC<sup>14</sup>, on pourrait ne compléter que la dernière colonne (argumentaire pour la capacité globale) et ne faire que des « renvois » vers les grilles pour les appréciations sur les capacités intermédiaires ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui c'est possible</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Comment va fonctionner la nouvelle organisation des jurys permanents ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sans objet, abordé par ailleurs</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce que lorsque l'on donne les sujets d'épreuves aux candidats, on doit obligatoirement leur donner également les grilles ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, même si les attendus sont précisés dans le sujet</li> </ul>

14 Note de service « DGER/SDPFE/2016-31 » du 15/01/2016 page 19 – Annexe 5

## **Annexes**

Compte rendu réunion plénière du 08/09/2015

Compte rendu réunion filière agricole et paysage de l'année scolaire 2015/2016

Compte rendu réunion filière agricole et paysage de l'année scolaire 2016/2017

## **Annexe 1 - Compte rendu de la réunion du 8/09/2015**



## Travaux de réflexion et d'harmonisation du dispositif UC Région Pays de Loire

Compte rendu de la réunion du 8/09/2015

### Ordre du jour

- Présentation générale de la problématique et du dispositif mis en œuvre
- Restitution de l'enquête conduite en juin 2015 par le CFPPA Nature
- Échanges et questions diverses

### Présents

- ADPS 85 – Les Herbiers : Goislot Karen ;
- CA 44 : Bernard Guillaumot, Martin Monique ;
- CFA Agrilia : Leclerc Pascal, Maurel Roullier Christine ;
- CFAE Nozay : Besnier Gérard, Bouton Anthony ;
- CFC Evron : Geslin Étienne, Langlois Thérèse ;
- CNPH La Ménitrie : Amosse Mélissa ;
- FODE Ouest : Darracq Gilles ;
- IREO Les Herbiers : Chateigner Hélène ;
- MFR La Pignerie : Beudin Guillaume, Carnet Pierre ;
- CFA Laval : Crabos Nathalie, Desoutter Emmanuelle ;
- CFA Montreuil Bellay : Le Guen Ludovic ;
- CFA Nature : Baillargeau Nicolas ;
- CFA NTA : Blin Yves, Catroux Mathilde ;
- CFA / CFPPA Laval : Gaumé Anne ;
- CFA / CFPPA Montreuil Bellay : Martin Jocelyne ;
- CFPPA LavalBerthomé Anne ;
- CFPPA Le Fresne : Bauvineau François, Hebert Amélie ;
- CFPPA Nature : Grelet Lionel, Marchegay David ;
- CFPPA NTA : Drion Jean-Yves, Koetzel Aleth ;
- CFPPA Rouillon : Herve-Madel Annie ;
- CFPPA Segré : Laurent Jean-Yves ;
- CR PDL : Brizot Frédéric ;
- Réseau CFA / CFPPA : Foucher Évelyne ;
- SRFD : Baron Sylvia, Chavenon François, Jouannin Nelly, Loiret Martial.

### 1 - Présentation du contexte (F. Chavenon, D. Marchegay)

- Réforme des diplômes et notamment ceux conduits par Unités Capitalisables (UC).
- « Nouvelles » modalités d'évaluation basées sur les SPS.
- Note de service de janvier 2014 ayant eu pour conséquences le renouvellement des dossiers d'habilitation.
- Sollicitations d'organismes de formation auprès du SRFD pour un appui méthodologique régional.
- Décision du SRFD de missionner le CFPPA Nature (qui gérait déjà le DRVA) pour conduire des travaux de réflexion et d'harmonisation régionales entre les différents centres.
- Les travaux devront être corrélés à la prochaine note de service de la DGER relative notamment à l'évaluation des diplômes conduits par UC.
- Responsabilité globale du projet confiée à David Marchegay, directeur du CFPPA Nature.
- Travaux conduits et animés par Lionel Grelet

### 2 – Restitution de l'enquête de Juin 2015 (L. Grelet)

- Les objectifs de cette enquête étaient de faire un premier recensement sur les difficultés rencontrées par les centres dans l'élaboration des dossiers d'habilitation, dans la mise en œuvre des dispositifs de formation, et surtout des dispositifs d'évaluation ; et d'avoir une première vision des besoins d'harmonisation ainsi que de l'organisation qui pourrait-être retenue.
- Deux éléments qui ressortent de l'enquête :
  - 50 % des centres ont rencontrés des difficultés pour rédiger les dossiers d'habilitation, et d'une manière générale ces difficultés concernent l'évaluation (les grilles, répartition des UC par SPE, mise en place du plan d'évaluation...).

- 80 % des centres souhaitent une harmonisation, sous forme notamment d'échanges de pratique et de mutualisation.

- Voir également le fichier « resultats\_enquete\_uc\_juin\_2015.pdf »

### **3 – Discussion et échanges sur les moyens, procédures et calendrier**

Il a été décidé :

- Une première réunion par filière en novembre
- filière agricole le 10 novembre
- filière paysage le 17 novembre
- filière agro-alimentaire 24 novembre
- filière agroéquipement le 26 novembre

- Les personnes concernées sont en priorité les coordinateurs (ou responsables) de formations.

- Ce premier regroupement permettra de définir en commun où on positionne le curseur par rapport aux niveaux différents diplômes, et sera l'occasion commencer un premier travail sur le plan d'évaluation, les impacts sur la formation, les grilles d'évaluation, etc.

- Ensuite 1 à 2 regroupements (un en janvier/février et l'autre en mars/avril) par diplômes. La thématique sera définie selon les groupes.

- Des « pré-requis » sont nécessaires pour les travaux régionaux : les centres doivent avoir déjà travaillé sur les « nouvelles » modalités d'évaluation et doivent avoir engagé la mise à jour des habilitations UC pour quelques formateurs.

- Concernant les CAPa, il faudrait peut-être « créer » un groupe de travail unique. On s'appuierait notamment sur les documents d'accompagnement qui devraient paraître prochainement

- Les centres ne seront pas indemnisés par le SRFD pour les travaux d'harmonisation.

- Une « lettre » contractualisant l'engagement de l'organisme de formation pour les travaux régionaux sera signée entre les centres et le CFPPA Nature.

**Annexe 2 - Compte rendu des réunions de novembre 2015, mars et  
avril 2016 Filières agricole et paysage**





## *Synthèse des travaux de réflexion et d'harmonisation du dispositif UC - Région Pays de Loire*

### *Compte rendu des réunions de novembre 2015, mars et avril 2016 Filières agricole et paysage*

Ce document est la synthèse des travaux qui ont été réalisés par les groupes de travail des filières agricole et paysage pendant l'année scolaire 2015/2016. Il y a eu 4 regroupements aux dates suivantes :

- pour la filière agricole, les 10/11/15 et 22/03/16
- pour la filière paysage, les 17/11/15 et 28/04/16

Ces travaux ne sont pas encore validés par la DRAAF/SRFD, l'objectif est de les achever pour le début d'année 2017, les faire valider par la DRAAF/SRFD et que les mettre en œuvre dès septembre 2017.

#### ***Ordre du jour des différents regroupements***

- Positionner le curseur par rapport aux niveaux des différents diplômes
- Commencer un premier travail de réflexion sur les plans d'évaluation et les impacts sur la formation (positionnement du formateur, grilles d'évaluation...)
- Répondre et/ou lister les premiers questionnements
- Validation des travaux de novembre (pour les regroupements de mars/avril)
- Lecture et échanges autour de la nouvelle note de service (recensement des questionnements)

#### ***Centres Présents***

##### ***Présents filière agricole (regroupements de novembre)***

- CA 44 : Bernard Guillamot, Martin Monique ;
- CFA Agrilia : Maurel Roullier Christine ;

- CFC Evron : Geslin Étienne ;
- CNPH La Ménitrie : Lefeuvre Chrystelle ;
- IREO Les Herbiers : Chateigner Hélène, Arlies Éric ;
- MFR La Pignerie : Carnet Pierre ;
- Les Értablières (Le Landreau) : Remaud Carole ;
- ADPS : Goislot Karen ;
- CFA Laval : Desoutter Emmanuelle, Crabos Nathalie ;
- CFA Nature : Rouvreau Marielle ;
- CFPPA Laval : Gaumé Anne ;
- CFPPA Montreuil Bellay : Delhumeau Muriel ;
- CFPPA Laval : Raimbault Jean-François ;
- CFPPA Le Fresne : BouSSION Marina, Mounier Marielle, Sechet Noémie ;
- CFPPA Nature : Sylvie Thibault, Dugas Jean-Luc, Grelet Lionel ;
- CFPPA NTA : Drion Jean-Yves ;
- CFPPA Rouillon : Moncoq Régis ;
- CFPPA Segré : Marchand Élodie, Morillon Jean-Michel

##### ***Présents filière paysage (regroupements de novembre)***

- CFC Briacé Le Landreau : Verger Cédric
- FODE Ouest : Darracq Gilles ;
- CFA Nature : Chagneau Olivier, Leboeuf Philippe, Luçon Marie-Anne ;
- CFA NTA : Bernard Jean-Noël, Catroux Mathilde ;
- CFPPA Le Fresne : BouSSION Marina, Jaunet Michel ;
- CFPPA Nature : Séverine Guérineau, Jacques Brossard, Grelet Lionel ;
- CFPPA Rouillon : Barreau Véronique ;

##### ***Présents filière agricole (regroupements de mars)***

- CA 44 : Bernard Guillamot ;
- CFA Agrilia : Maurel Roullier Christine ;
- CFC Evron : Geslin Étienne ;
- CNPH La Ménitrie : Lefeuvre Chrystelle ;
- IREO Les Herbiers : Chateigner Hélène ;
- CFA Laval : Desoutter Emmanuelle ;
- CFA Nature : Rouvreau Marielle ;
- CFPPA Laval : Gaumé Anne ;
- CFPPA Montreuil Bellay : Delhumeau Muriel ;

- CFPPA Laval : Berthomé Anne, Caniquite Cesaire ;
- CFPPA Le Fresne : BouSSION Marina, Mounier Marielle ;
- CFPPA Nature : Sylvie Thibault, Grelet Lionel ;
- CFPPA NTA : Drion Jean-Yves ;
- CFPPA Rouillon : Moncoq Régis ;
- CFPPA Segré : Marchand Elodie, Morillon Jean-Michel

#### **Présents filière paysage (regroupements d'avril)**

- CFA Nature : Chagneau Olivier, Luçon Marie-Anne ;
- CFA NTA : Bernard Jean-Noël, Catroux Mathilde ;
- CFPPA Le Fresne : Jaunet Michel ;
- CFPPA Nature : Sylvie Thibault, Séverine Guérineau, Jacques Brossard, Grelet Lionel ;
- CFPPA Rouillon : Bonnet Frédéric ;

#### **Excusés filière agricole (regroupements de mars)**

- CA 44 : Martin Monique ;
- ADPS : Goislot Karen ;
- MFR La Pignerie : Carnet Pierre ;

#### **Excusés filière paysage (regroupements d'avril)**

- CFC Briacé Le Landreau : Verger Cédric
- FODE Ouest : Darracq Gilles ;
- CFA Nature : Leboeuf Philippe ;
- CFA Montreuil Bellay : Pichery Maud ;
- CFPPA Le Fresne : Hebert Amélie

## ***1 – Travaux de novembre validés aux regroupements de mars/avril***

### ***1.1 – Concernant la participation des professionnels aux évaluations***

Les groupes réaffirment que les professionnels ont bien leur place dans l'évaluation (cf également la partie 2.4 du présent document), sous des formes qui peuvent être diverses et variées, et que :

- le professionnel donne un avis , mais c'est bien le formateur qui donne l'avis final sur la capacité (atteint / non atteint),
- des entretiens tri-partite doivent être réalisés dans la mesure du possible,
- à minima des commentaires argumentés de la part des professionnels doivent être recueillis.

***Réflexion non validée en groupe*** : peut-être qu'il serait intéressant de construire une grille plus globale pour le professionnel, type « guide de travail » pour savoir si les attendus sont atteints ou non, grille qui permettrait de faire le lien entre le professionnel et le formateur chargé de la certification. Ce document qui viendrait en appui pour compléter la grille de l'annexe 4 de la note de service. À rediscuter ou non aux prochains regroupements.

### ***1.2 – Concernant le temps dédié aux évaluations***

Il semblerait que le temps dévolu aux évaluations soit plus important. Quelques remarques :

- nécessité de bien différencier le « temps d'évaluation » pour les apprenants et le « temps d'évaluation » pour les formateurs (ou évaluateurs),
- nécessité de reconsidérer l'évaluation et notamment la notion de « temps »... l'évaluation en situation peut se dérouler sur la durée, on peut évaluer au fur et à mesure, pendant « que les candidats réalisent le travail » (en centre ou en entreprise)...
- les entretiens d'explicitation sont réalisés après la réalisation ou en simultanément,
- la notion « évaluer les candidats lorsqu'ils sont prêts » reprend tout son sens, ainsi que l'évaluation « formative », en cours de formation, permettant de visualiser la progression du candidat...

***Réflexion validée en groupe*** : Le jury permanent doit accepter que les évaluations ne soient plus uniquement sur un schéma « épreuve à un moment donné, à une date

précise », mais qu'il peut y avoir des « évaluations en cours de formation, tout au long de la formation »

### 1.3 – Questionnements et propositions de réponses concernant les évaluations

#### Quelle place pour les écrits dans le nouveaux système d'évaluation ?

Les écrits deviennent plus des supports pour les entretiens d'explicitation que des évaluations en tant que tel.

#### Lors d'un entretien d'explicitation, 1 seul formateur peut être suffisant ou bien est-ce qu'il en faut systématiquement 2 ?

Toutes les formules peuvent être utilisées, il n'y a pas de règles strictes.

#### Quelle équité de traitement entre les candidats dans le nouveau dispositif ?

La place des commentaires justifiant la proposition faite au jury permanent pour la validation ou non des capacités est prépondérante, il faudra être précis concernant les éléments sur lesquels on s'appuie pour que le jury permanent puisse prendre une décision.

#### Est-ce que le rattrapage est par UC ou OI ?

La validation concerne toujours une UC ou une Capacité.

En cours de formation le rattrapage peut faire au niveau de l'épreuve. À l'issue de la formation, si le candidat n'a pas validé une UC, il devra se présenter à toutes les évaluations concernant l'UC pour qu'il puisse la valider (cf également la partie 2.4.3 du présent document).

Le choix des situations de travail, puis des situations d'évaluation, et donc la construction du plan d'évaluation, est primordial.

### 1.4 – Où positionner le curseur ?

Remarques :

\* Document synthétisant les travaux des groupes filières agricole et paysage

\* 1 activité est composée de plusieurs tâches

\* 1 chantier est composé de plusieurs activités

	Diplômes concernés	CAPa
<b>Niveau de qualification V (CAPa)</b>  * Autonomie dans sa tâche * Travaille toujours sous la responsabilité d'un tiers	Types d'activités	Réalisation d'une tâche Pour le paysage activités en entretien et en création
	Responsabilités exercées	Prend et applique les consignes Observe et rend compte des dysfonctionnements Responsable de son activité Gère et réalise sa tâche et/ou son activité
	Autonomie dans le travail	Exécute une tâche Rend compte Régulation de 1 <sup>er</sup> niveau

	Diplômes concernés	BPA, CS de niveau 5
<b>Niveau de qualification V (BPA)</b>  * Autonomie dans son activité	Types d'activités	Conduite des activités d'un atelier Pour le paysage activités en entretien et en création
	Responsabilités exercées	Encadre une équipe (pour les PH et Viti) Identifie les problèmes A un avis sur le fonctionnement de l'atelier Réalise un ensemble de tâches (une activité) Rend compte au responsable des activités liées à son atelier Responsable de ses activités Sait « comment » et « pourquoi »
	Autonomie dans le travail	Met en œuvre Rend compte Organise et réalise son travail, ses activités, son chantier d'entretien ou de création simple

	Diplômes concernés	BP, CS de niveau 4
<b>Niveau de qualification IV</b>  * Gère une équipe, un atelier, un chantier...	Types d'activités	Conduite d'ateliers Pilotage de l'entreprise Commercialisation Conçoit le projet Pour le paysage activités en entretien et en création
	Responsabilités exercées	Responsable d'exploitation, d'atelier Organise le travail d'une équipe Est l'image de l'entreprise Sait « comment », « pourquoi » et « transmettre »
	Autonomie dans le travail	Décide, vérifie Organise, gère et réalise son chantier de l'approvisionnement aux proposition de régulations Rend compte

## 2 – Lecture de la nouvelle note de service : réflexions et commentaires

Note de service concernée : NS DGER/SDPFE/2016-31 du 15/01/2016

Les groupes de travail ont voulu mettre l'accent sur certains points de la note de service. Les différents échanges ont permis de spécifier le cadre et/ou d'apporter quelques précisions, quelques informations utiles aussi bien pour le jury permanent que pour les équipes dans les centres...

### 2.1 – Concernant la notion de « capacité »

Partie de la note de service concernée : chapitre 1.1

La capacité est le potentiel d'un individu, c'est la combinaison entre savoir / savoir-faire / savoir-être.

La validation s'appuie sur l'exécution de gestes et l'explicitation réalisée par le candidat.

**Réflexion validée en groupe** : Ce n'est pas que le geste qui est évalué, mais bien aussi sa compréhension, la mobilisation de connaissances, de savoir être... autour de ce geste, au service de ce geste.

### 2.2 – Concernant les documents à présenter au jury permanent

Partie de la note de service concernée : chapitre 2.2

Au début du cycle :

- le plan d'évaluation
- la proposition d'épreuves certificatives + les grilles associées

À la fin du cycle :

- les productions des candidats et les grilles
- pour chaque UC : document récapitulatif par candidat + avis circonstancié **de**

**l'équipe** concernant la capacité globale (annexe 5)

**Réflexion validée en groupe** : Présentation des résultats par candidat et par épreuve. Pour compléter l'annexe 4, on s'appuie sur les notes prises lors des entretiens d'explicitation et/ou sur les entretiens tri-partite et/ou sur des « grilles d'évaluation maison » (guide de travail...).

L'annexe 5 est complétée à posteriori, c'est une synthèse des différentes évaluations, il y a un avis global sur le candidat

Les prises de positions devront être bien argumentées pour que le jury puisse décider si les critères de la capacité sont « atteints / non atteints »

Voir également 2.4.4

### 2.3 – Concernant la conception des épreuves

Partie de la note de service concernée : chapitre 3.1

Lors de la conception des épreuves, on vise la capacité globale et les capacités intermédiaires. Toutes les capacités intermédiaires doivent être évaluées, et ceci qu'une seule fois.

Concernant les « anciens » diplômes, les BP et BPA :

- la Capacité globale = Objectif Terminal (OT) (Intitulé de l'UC)
- la Capacité intermédiaire = Objectif de 1<sup>er</sup> rang

Pour les diplômes nouvellement rénovés, les CAPa, les critères d'évaluation sont spécifiés dans les documents d'accompagnement de chaque diplôme.

Pour les « anciens » diplômes, les BP et BPA :

- les objectifs de 2<sup>d</sup> rang peuvent devenir des critères (possibilité de les regrouper pour avoir des critères cohérents)
- les « Points sur lesquels peuvent porter l'évaluation » et les « attendus » peuvent devenir des indicateurs
- les OI de régulation, quel que soit le diplôme et quel que soit leur rang, ne sont plus évalués en tant que tel, ils sont évalués de fait lors des entretiens d'explicitation car il y a automatiquement de la régulation dans une situation de travail, ils n'apparaissent donc plus dans les grilles.

**Réflexion validée en groupe** : les critères = ce que l'on regarde... par exemple : le mode opératoire pour la distribution des aliments.

Les indicateurs = ce qui fait dire que le critère est rempli... par exemple : le déroulement des opérations, la rapidité d'exécution, etc.

Lors des prochains regroupements, il y aura des travaux sur les grilles

## 2.4 – Concernant les évaluations

### 2.4.1 – Évaluations en situation professionnelle

Partie de la note de service concernée : chapitre 3.2

Ces situations d'évaluation correspondent bien à des situations de travail et elle peuvent se dérouler dans différentes conditions :

- sur la structure de stage pratique ou d'apprentissage,
- ou sur une structure partenaire
- ou sur le centre de formation
- ou en atelier pédagogique...

**Réflexion validée en groupe** : Ce n'est pas le lieu où se déroule le « travail » qui est primordial, mais bien le « contexte » de la réalisation

Un ou des professionnels sont associés à l'évaluation (cf partie 1.1 du présent document).

On peut prévoir la réalisation et l'observation d'une production, d'une tâche + l'explicitation des raisonnements conduits au même moment ou à des moments différents. L'explicitation peut se faire par par oral et/ou par écrit.

### 2.4.2 – Évaluations des UCAREs

Partie de la note de service concernée : chapitre 3.2

Est-ce qu'il faut « une situation et une épreuve dédiées à une UCARE ? En effet, se pose le problème des UCAREs qui sont des « approfondissements ».

**Questionnement du groupe** : Est-ce qu'on considère qu'il peut y avoir :  
- une même situation et des épreuves différentes pour les UCARE et UC ?

#### **ET/OU**

- une situation de travail et/ou un « support » identique(s) pour les UCARE et UC mais des situations d'évaluation et donc des épreuves différentes ?

### 2.4.3 – Évaluations de rattrapage

Partie de la note de service concernée : chapitre 4.2

Concernant la remédiation et la mise en œuvre d'une épreuve de rattrapage, la nouvelle note de service reprecise que le candidat **peut** bénéficier d'une épreuve de rattrapage (épreuve déjà agréée par le jury permanent). Ceci dit, c'est une possibilité, il n'y a pas d'obligation à administrer une deuxième évaluation !

En cas de non validation à l'issue des 2 épreuves, le jury permanent **peut** autoriser le centre à administrer une seconde épreuve de rattrapage. **Les modalités sont précisées à ce moment là.**

**Réflexion du groupe** : Pourquoi ne pas demander au candidat désirant bénéficier d'une seconde épreuve de rattrapage une lettre de motivation.

Celle-ci serait présentée au jury permanent, elle permettrait de lever toute polémique quant au rattrapage et serait donc un des éléments pris en compte pour que le candidat puisse bénéficier d'une seconde épreuve de rattrapage.

### 2.4.4 – Présentation du plan d'évaluation

Partie de la note de service concernée : chapitre 3.3

Les annexes qui accompagnent la NS ont un caractère obligatoire. Les documents doivent donc être utilisés et correctement complétés.

Les annexes 1, 2 et 3 permettent de visualiser de manière globale le plan d'évaluation ; l'annexe 4 correspond à la grille d'évaluation d'une épreuve avec capacités, critères et indicateurs ; l'annexe 5 récapitule les résultats de chaque candidat et précise les propositions de l'équipe au jury permanent.

**Réflexion du groupe** : le travail « administratif » semble important et chronophage, avec des « répétitions » dans les « items ». De plus, ce travail va revenir en général aux coordinateurs, les propositions argumentées ne risquent-elle pas d'en pâtir ?

Pour une épreuve proposée, on devra retrouver à minima :

- une fiche type présentant l'épreuve,
- un sujet proposé aux candidats où sont présentés les consignes de travail, les attendus, les capacités visées et les conditions de réussite,

- une grille d'évaluation de l'épreuve par rapport aux capacités visées par cette épreuve (annexe 4).

**Réflexion validée en groupe** : La fiche type pour la présentation de l'épreuve sera travaillée en commun lors des prochains regroupements, ainsi que les critères et les exemples d'indicateurs pour les grilles d'évaluation pour les BP et BPA (pour CAPa les grilles types ont été fournis au niveau national).

### 3 – Réflexions, questions diverses et année 2016/2017

#### 3.1 – Concernant le jury permanent

Est-ce qu'une nouvelle note de service précisant les rôles et fonctions du jury permanent est prévue ?

En effet, les groupes trouvent que les informations concernant les jurys permanents fournies dans la NS sont très pauvres, surtout en comparaison à la précédente note de service de 2001.

Est-ce qu'il y a un travail d'engagé sur la composition des jurys permanents ?

Les groupes pensent qu'un travail devrait être engagé sur la composition, notamment pour les professionnels les constituant, afin qu'ils aient envie de s'investir dans leur mission.

Une idée est émise : systématiser le fait que ce soit les centres qui proposent les professionnels.

#### 3.2 – Concernant l'application de la nouvelle note de service

Comment fait-on pour les « opérations incontournables » présentes dans les « anciens » diplômes, ou documents complémentaires, des BP et BPA ?

En effet, dans certain cas, lors des entretiens avec les professionnels, les informations qui étaient jugées comme incontournables ne sont pas ressortis, notamment en raison de l'évolution des métiers.

De plus, ces informations considérées comme obligatoires pouvaient être indiquées dans les « attendus » des anciens diplômes. Donc, en référence à la nouvelle note de service, étant donné que les OI de 2ème rang ne doivent plus être évalués, que fait-on de ces informations ?

Concernant les UCARE, est-ce qu'il faut préciser dans les dossiers d'habilitation le partenariat avec les autres centres à l'échelle nationale (valable également pour les UCT en REA) ?

Dans l'affirmatif, comment faire ? En effet, l'ensemble des partenariats possibles est extrêmement difficile, voire impossible, à déterminer à l'avance.

Dans l'affirmatif, quelle procédure pour la validation des résultats ? Actuellement, ce sont les jurys des centres administrant les épreuves qui valident les résultats, ces résultats sont ensuite transmis au SRFD de la région concernée, puis arrivent dans les SRFD des centres où sont inscrits les candidats.

Est-ce qu'on continue de la même manière qu'actuellement ou est-ce qu'on applique la note de service ?

Si on applique la NS, comment fait-on le lien avec Indexa2, notamment par rapport à la validation ? Partie de la note de service concernée : chapitre 4.3

#### 3.3 – Concernant les travaux pour l'année 2016/2017

Les dates pour les regroupements de la filière agricole sont les suivantes :

- Mardi 4 octobre 2016
- Mardi 29 novembre 2016
- Mardi 31 janvier 2017

Les dates pour les regroupements de la filière paysage sont les suivantes :

- Mardi 11 octobre 2016
- Mardi 6 décembre 2016
- Mardi 7 février 2017

La poursuite des travaux concernera l'élaboration de grilles « types » quant aux critères et à des exemples d'indicateurs. Il y aura également des travaux d'harmonisation autour des sujets d'épreuve, des documents à fournir au jury permanent en regard avec la nouvelle note de service. Les filières agroéquipement et agro-alimentaire seront également rencontrées afin d'harmoniser les pratiques de l'ensemble des filières. L'objectif est d'achever les travaux en début d'année 2017 pour qu'ils soient validés par la DRAAF/SRFD et que les « procédures » puissent être mises en œuvre dès septembre 2017.

**Annexe 3 - Compte rendu des réunions d'octobre, novembre,  
décembre 2016 et février 2017 Filières agricole et paysage**



## *Synthèse des travaux de réflexion et d'harmonisation du dispositif UC - Région Pays de Loire*

### *Compte rendu des réunions d'octobre, novembre et décembre 2016 Filières agricole et paysage*



Ce document est la synthèse des travaux qui ont été réalisés par les groupes de travail des filières agricole et paysage pendant le premier trimestre de l'année scolaire 2016/2017. Il y a eu 4 regroupements aux dates suivantes :

- pour la filière agricole, les 04/10/16 et 29/11/16
- pour la filière paysage, les 11/10/16, 06/12/16 et 07/02/17

Ces travaux ne sont pas encore validés par la DRAAF/SRFD, l'objectif est de les achever pour mars/avril 2017, les faire valider par la DRAAF/SRFD et les mettre en œuvre dès septembre 2017.

#### ***Ordre du jour des différents regroupements***

- Validation des les travaux précédents
- Travaux d'harmonisation autour des sujets d'épreuve, des grilles, des documents à fournir au jury permanent, etc. en regard avec la nouvelle note de service

#### ***Centres Présents***

##### ***Présents filière agricole (regroupements d'octobre)***

- CA 44 : Bernard Guillaumot, Martin Monique
- CFA Agrilia : Maurel Roullier Christine
- CFC Evron : Geslin Étienne
- CNPH La Ménitrie : Lefeuvre Chrystelle
- MFR La Pignerie : Carnet Pierre
- CFA Nature : Rouvreau Marielle

- CFPPA Laval : Rimbault Jean-François, Laurent Martine
- CFPPA Le Fresne : Mounier Marielle, Sechet Noémie
- CFPPA Nature : Sylvie Thibault, Grelet Lionel
- CFPPA NTA : Drion Jean-Yves
- CFPPA Segré : Marchand Élodie, Morillon Jean-Michel

##### ***Présents filière paysage (regroupements d'octobre)***

- FODE Ouest : Darracq Gilles
- CFA Nature : Chagneau Olivier, Leboeuf Philippe, Luçon Marie-Anne
- CFA NTA : Bernard Jean-Noël, Catroux Mathilde
- CFPPA Le Fresne : BouSSION Marina
- CFA Montreuil Bellay : Pichery Maud
- CFPPA Nature : Séverine Guérineau, Jacques Brossard, Grelet Lionel
- CFPPA Rouillon : Barreau Véronique

##### ***Présents filière agricole (regroupements de novembre)***

- CA 44 : Bernard Guillaumot, Martin Monique
- CFA Agrilia : Maurel Roullier Christine
- CFC Evron : Geslin Étienne
- CNPH La Ménitrie : Lefeuvre Chrystelle
- IREO Les Herbiers : Chateigner Hélène
- CFPPA Laval : Rimbault Jean-François, Laurent Martine
- CFPPA Le Fresne : Mounier Marielle, Sechet Noémie
- CFPPA Montreuil Bellay : Delhumeau Muriel
- CFPPA Nature : Sylvie Thibault, Grelet Lionel
- CFPPA NTA : Drion Jean-Yves
- CFPPA Segré : Marchand Élodie, Morillon Jean-Michel

##### ***Présents filière paysage (regroupements de décembre)***

- FODE Ouest : Darracq Gilles
- CFA Nature : Chagneau Olivier, Luçon Marie-Anne
- CFA NTA : Catroux Mathilde
- CFPPA Le Fresne : BouSSION Marina, Jaunay Michel
- CFA Montreuil Bellay : Pichery Maud
- CFPPA Nature : Séverine Guérineau, Jacques Brossard, Grelet Lionel
- CFPPA Rouillon : Barreau Véronique



---

### Excusés filière agricole (regroupements d'octobre)

- CFPPA Montreuil Bellay : Delhumeau Muriel
- IREO Les Herbiers : Chateigner Hélène

### Excusés filière agricole (regroupements de novembre)

- MFR La Pignerie : Carnet Pierre
- CFA Nature : Rouvreau Marielle

### Excusés filière paysage (regroupements d'octobre)

- CFC Briacé Le Landreau : Verger Cédric
- CFPPA Le Fresne : Jaunay Michel

### Excusés filière paysage (regroupements de décembre)

- CFC Briacé Le Landreau : Verger Cédric
  - CFA Nature : Leboeuf Philippe
  - CFA NTA : Bernard Jean-Noël
- 

## **1 – Validation des travaux précédents**

Les travaux de l'année précédente sont validés.

Les groupes réaffirment leur volonté de travailler sur l'ensemble des diplômes des filières concernées, même s'il demeure une interrogation concernant le BP REA (rénovation du diplôme en cours, avec une échéance envisagée en septembre 2017).

La méthodologie retenue l'année passée est donc validée, à savoir :

- Finalisation, dans un premier temps, des documents types à présenter lors des jurys d'agrément d'épreuves : trame commune pour la présentation du plan d'évaluation, des épreuves, des sujets, etc.
- Travail sur les grilles certificatives des différents diplômes, notamment pour aboutir à des critères communs au niveau régional.

## **2 – Dossier type à présenter lors des jurys**

### **2.1 – Concernant le jury d'agrément du plan d'évaluation et des épreuves**

Dans ce dossier on retrouvera :

- La présentation du plan d'évaluation : il s'agit de présenter le protocole global du plan d'évaluation
- La présentation du groupe concerné par le jury d'agrément
- La présentation du calendrier de la formation concernée
- La présentation de l'équipe pédagogique
- La présentation synthétique du dispositif d'évaluation (annexe 1 de la NS)
- La présentation des situations professionnelles supports d'évaluations (annexe 2 de la NS)
- Le tableau récapitulatif : capacités/situations d'évaluation/épreuves (annexe 3 de la NS)
- La présentation de chaque situation d'évaluation avec : le protocole d'évaluation **de la situation d'évaluation**
- La présentation de chaque épreuve avec : le protocole d'évaluation **de l'épreuve**, **le sujet** de l'épreuve et **la grille d'évaluation** de l'épreuve (annexe 4 de la NS)

Il a été décidé lors des regroupements d'octobre que, pour une plus grande efficacité, L. Grelet se chargerait de proposer, avant les regroupements de novembre/décembre, une trame pour le « dossier type ». Cette trame s'appuiera sur les documents qui circulent depuis quelques années et qui sont plus ou moins utilisés dans les centres, ainsi que sur les prérogatives de la note de service du 15 janvier 2016.

La trame a été présentée aux regroupements de novembre/décembre, quelques remarques ont été formulées et vont être intégrées dans le document final. Il a été décidé que les centres qui le souhaitent puissent l'utiliser avant qu'elle ne soit validée par la DRAAF/SRFD, ainsi elle pourra être amendée.

Concernant l'annexe 4 de la note de service (la grille d'évaluation), un certain nombre d'interrogations demeurent, elles devront être tranchées lors de la validation des travaux (cf : 4.1 – Questions diverses, page 8).

### **2.2 – Concernant le jury de validation des résultats**

Dans ce dossier on retrouvera :

- Le tableau récapitulatif par candidat et par UC (annexe 5 de la NS)
- La feuille récapitulative d'Indexa2

Outre le tableau récapitulatif par candidat et par UC, le centre devra présenter l'ensemble des productions des candidats. Deux possibilités sont discutées sans que rien ne soit décidé :

- Soit une présentation par candidat : tableau récapitulatif du candidat et toutes les épreuves et grilles *par candidat*
- Soit une présentation « mixte » : tableau récapitulatif du candidat et toutes les épreuves et grilles *par épreuve*

### **3 – Travaux d'harmonisation des grilles**

Les objectifs de ces travaux sont les suivants :

- Réaliser un premier travail sur les grilles critériées pour les « anciens » diplômes (BP, BPA et CS) en regard de la NS
- Harmoniser les grilles au niveau régional et donc lever toutes suspicions de non-équité de traitement entre différents centres
- Faciliter le travail des jurys permanents par l'avenir
- Redynamiser le travail entre centres au niveau régional

Nous avons travaillé selon la configuration suivante :

- 1 sous-groupe BP REA
- 2 sous-groupes BPA TPA (viti et horti)
- 1 sous-groupe CS filière agricole
- 1 sous-groupe BPA TAP
- 1 sous-groupe BP AP

Il y a eu deux méthodes de travail, soit une entrée par capacité (ou UC), soit une entrée par épreuve. Différents cas de figures sont apparus lors des travaux en sous-groupes...

#### **3.1 – Concernant le sous-groupe BP REA**

##### Difficulté de travailler sur un diplôme en cours de rénovation.

Même si lors de la réunion d'octobre 2016 l'ensemble des participants se prononçait pour une poursuite des travaux, il a été décidé lors de la réunion de novembre de mettre ces travaux d'harmonisation sur les grilles d'évaluation en attente.

En effet, le groupe considère qu'il ne faut pas dépenser outre mesure de l'énergie sur un diplôme qui, au niveau de son architecture, est voué à disparaître. Par contre, *les*

*participants sont intéressés par les travaux des autres sous-groupes*, et ne remettent donc pas en cause leur *participation au regroupement de janvier*.

De plus, ils *souhaitent* vivement *repandre les travaux, dès la parution du nouveau référentiel*, afin d'harmoniser les pratiques au niveau régional.

#### **3.2 – Concernant les sous-groupes BPA TPA**

Un sous-groupe a travaillé sur les UCO, un autre sur les UCS.

Même si des difficultés sont apparues très rapidement pour les UCO, UC plutôt axées sur des « connaissances » scientifiques, le travail réalisé par le second sous-groupe sur les UCS montre qu'il y a des passerelles entre les différentes spécialités des BPA TPA. On pourrait donc parvenir à établir des grilles (ou parties de grilles) communes, quelles que soient les situations d'évaluation.

*Les travaux sur les BPA TPA se poursuivront en janvier.*

#### **3.3 – Concernant le sous-groupe CS filière agricole**

Un premier travail d'harmonisation s'est déroulé. Il montre là encore qu'il peut y avoir des passerelles entre les différents CS en ce qui concerne les critères.

*Les travaux sur les CS de la filière agricole se poursuivront en janvier.*

### **3.4 – Concernant le sous-groupe BPA TAP**

Contrairement aux sous-groupes précédents, où la démarche a été une entrée par les UC, les participants sont partis d'une situation et d'une épreuve « fictives » et ils ont déterminé les capacités intermédiaires visées. À partir de là, ils ont essayé de définir les critères pour chaque capacité.

Très rapidement deux remarques ont été formulées :

- Est-ce la bonne entrée ? En effet, on a toujours tendance à revenir sur les situations et épreuves que l'on a mis en place dans nos centres, donc on ne part pas d'une épreuve « fictive » et on veut rajouter des capacités intermédiaires.
- Si on veut avoir des situations d'évaluation, et donc des épreuves, cohérentes par rapport au métier et aux entretiens réalisés auprès des professionnels, il faudrait peut-être ne pas suivre la « règle des 3 » indiquée dans la NS.

***Les travaux sur le BPA TAP se poursuivront en février, avec une entrée par UC et non par épreuve, et en exploitant les remarques de l'expérience des différents centres.***

### **3.5 – Concernant le sous-groupe BPAP**

Ce sous-groupe a travaillé comme les BPA TAP. La difficulté rencontrée précédemment n'a pas été ressentie, probablement parce que le référentiel est plus récent et d'une écriture plus adaptée à la situation. Là encore, on pourrait peut-être aboutir à des grilles (ou parties de grilles) communes.

***Les travaux sur le BPAP se poursuivront en février.***

## **4 – Questions diverses et perspectives pour la suite**

### **4.1 – Questions diverses qui seront soumises à la DRAAF/SRFD**

*Ces questions se rajoutent à la première liste de juin. Elles seront débattues et une réponse sera apportée lors de la validation des travaux (en avril 2017).*

Est-ce qu'il peut y avoir la possibilité de « fusionner » les commentaires pour la grille d'évaluation (annexe 4 de la NS).

Est-ce que l'annexe 3 de la NS peut-être utilisée pour le dossier d'habilitation ? Est-ce qu'il faut un document d'une autre nature ?

Est-ce qu'il y a des règles quant à l'émargement des candidats ? Est-ce que chaque centre gère l'émargement comme il veut ?

Est-ce qu'il est possible de déroger à la « règle de 3 » ?

Pour avoir des situations cohérentes, est-il possible de déroger au principe « qu'une capacité intermédiaire (un OI) n'est évalué qu'une seule fois » ?

Sur la première page du dossier type pour l'agrément des épreuves, il est demandé une signature du directeur. Est-ce que c'est judicieux de le conserver ou non ?

Comment va fonctionner nouvelle organisation des jurys permanents ?

Est-ce qu'au niveau de l'annexe 5 (tableau récapitulatif par candidat et par UC) on pourrait ne compléter que la dernière colonne (argumentaire pour la capacité globale) et ne faire que des « renvois » vers les grilles pour les appréciations sur les capacités intermédiaires ?

### **4.2 – Concernant la poursuite des travaux pour l'année 2017**

Les dates pour les regroupements sont les suivantes :

- Filière agricole : mardi 31 janvier 2017
- Filière paysage : mardi 7 février 2017

La poursuite des travaux concernera l'élaboration de grilles « types » quant aux critères et à des exemples d'indicateurs. L'objectif est que les travaux soient validés par la DRAAF/SRFD d'ici fin avril / début mai, et que les « procédures » puissent être mises en œuvre dès septembre 2017.

Des questions demeurent quant à la poursuite pour les années à venir. Pour le BP REA il semble important de poursuivre les travaux lorsqu'il y aura plus d'informations sur le diplôme rénové. Il semble également nécessaire d'accompagner les équipes. C'est une remarque formulée par les participants aux différents regroupements, et également par des formateurs de différents centres pour qui les rencontres sont des moments importants d'échanges de pratiques et d'harmonisation, au-delà des seuls responsables de formations.